

COMMUNE D'ANDOUILLE NEUVILLE
BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte administratif. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte administratif :

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte administratif comporte deux grandes sections bien distinctes :

- La section de fonctionnement qui concerne la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte administratif fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

Note de présentation du compte administratif 2024
Budget Annexe Assainissement

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2024

	Fonctionnement
Recettes 2024	54 419.01 E
Dépenses 2024	36 969.12 E
Résultat de l'exercice 2024	17 449.89 E
Résultat antérieur reporté	5 212.41 E
Résultat de clôture 2024	22 662.30 E

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent notamment :

- 1) Les charges à caractère général (chapitre 011)

Ce chapitre contient les dépenses liées à la fourniture d'eau et d'électricité, à la sous-traitance auprès de Véolia, à l'entretien et réparations des réseaux, aux frais de télécommunications et aux intérêts de l'emprunt à payer.

Pour 2024, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à 20 996.72 E.

- **2) Les charges financières (chapitre 66)**

Ce chapitre regroupe les intérêts réglés et le rattachement des ICNE.

Ces charges s'élèvent à 2 801.40 E.

- **3) Les dépenses d'ordre (chapitre 042)**

Elles concernent les dotations aux amortissements pour un montant de 13 171.00 E

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024
011	Charges à caractère général	20 996.72 E
66	Charges financières	2 801.40 E
042	Opérations d'ordre	13 171.00 E
Total des dépenses		36 969.12 E

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles, d'un montant total de 41 248.01 E, correspondent aux redevances assainissement pour un montant de 41 033.56 E et le FCTVA pour un montant de 184.45 E

Les recettes d'ordre correspondent à la reprise des subventions d'investissement au compte de résultat pour un montant de 13 171.00 E.

Le montant de la reprise sur dépréciation des actifs circulant est de 30.00 E

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024
R002	Excédent de fonctionnement reporté	5 212.41 E
70	Produits des redevances	41 033.56 E
042	Opération d'ordre	13 171.00 E
75	FCTVA	184.45 E
78	Reprise sur amortissements et Provisions	30.00 E
Total des recettes		59 631.42 E

2. La section d'investissement

2.1 Résultat d'investissement pour l'année 2024

	Investissement
Recettes 2024	64 034.60 E
Dépenses 2024	647 783.56 E
Résultat de l'exercice 2024	- 583 748.96 E
Résultat antérieur reporté	561 981.82 E
Résultat de clôture 2024	- 21 767.14 E
Balance des restes à réaliser	21 767.14 E
Résultat cumulé de l'exercice 2024	0.00 E

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

- **1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)**

Le remboursement du capital de la dette était de 5 552.21 E en 2024.

Le capital restant dû au 31 décembre 2024 est de 41 595.59 E.

- **2) Immobilisations incorporelles (chapitre 20)**

Les dépenses réalisées au titre de la réalisation d'un diagnostic et d'un schéma directeur s'élèvent à 1 741.84 E

- **3) Travaux (Chapitre 21)**

Les dépenses d'investissement concernent la création d'une nouvelle station d'épuration.

Les dépenses réalisées en 2024 s'élèvent à 627 318.51 E.

- **4) Dépenses d'ordre (chapitre 040)**

L'opération d'ordre correspond aux subventions d'équipement pour un montant de 13 171.00 E.

Les recettes d'investissement :

Pour l'année 2024, les recettes d'investissement s'élèvent à 64 034.60 E.

Elles comprennent :

- Les recettes réelles 50 863.60 E
 - Le FCTVA pour 863.60 E
 - L'excédent de fonctionnement capitalisé (1068) pour un montant de 50 000.00 E.
- Les recettes d'ordre 13 171.00 E

3. Les données synthétiques du compte administratif - Récapitulation

Compte Administratif 2024	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes 2024	54 419.01 E	64 034.60 E	118 453.61 E
Dépenses 2024	36 969.12 E	647 783.56 E	684 752.68 E
Résultat de l'exercice 2024	17 449.89 E	- 583 748.96 E	- 566 299.07 E
Résultat antérieur reporté	5 212.41 E	561 981.82 E	567 194.23 E
Résultat de clôture 2024	22 662.30 E	- 21 767.14 E	895.16 E
Balance des restes à réaliser		21 767.14 E	21 767.14 E
Résultat cumulé de l'exercice 2024	22 662.30 E	0.00 E	22 662.30 E